



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport d'expertise sur la biodiversité -Ecosphère- 26 juin 2025	☒
2	Pièces d'eau du Domaine: Résultats d'Analyse des boues- Antea- 31 mai 2023	☒
3	Livret des installations de chantier du projet (Plan global du projet inclus)- 4 juillet 2025	☒
4	Synthèse du projet+ Rapport historique (Mars 2024) + Dossier complémentaire du Parc (Janvier 2025)	☒
5	Auto évaluation du projet- Notice complète- 8 juillet 2025	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CEJPKOVA

Prénom JANA

Qualité du signataire Directrice générale

À Paris

Fait le 0 9 / 0 7 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)



Code de l'environnement

Demande d'examen au cas

par cas

Château et Domaine du Marais

Plan de situation

NEW CO SAB 279 & VELAA

8.1.3

PLAN DE SITUATION AU 1/25000e

Château du Marais
91530 Val-Saint-Germain

Perrot & Richard Architectes
Août 2025



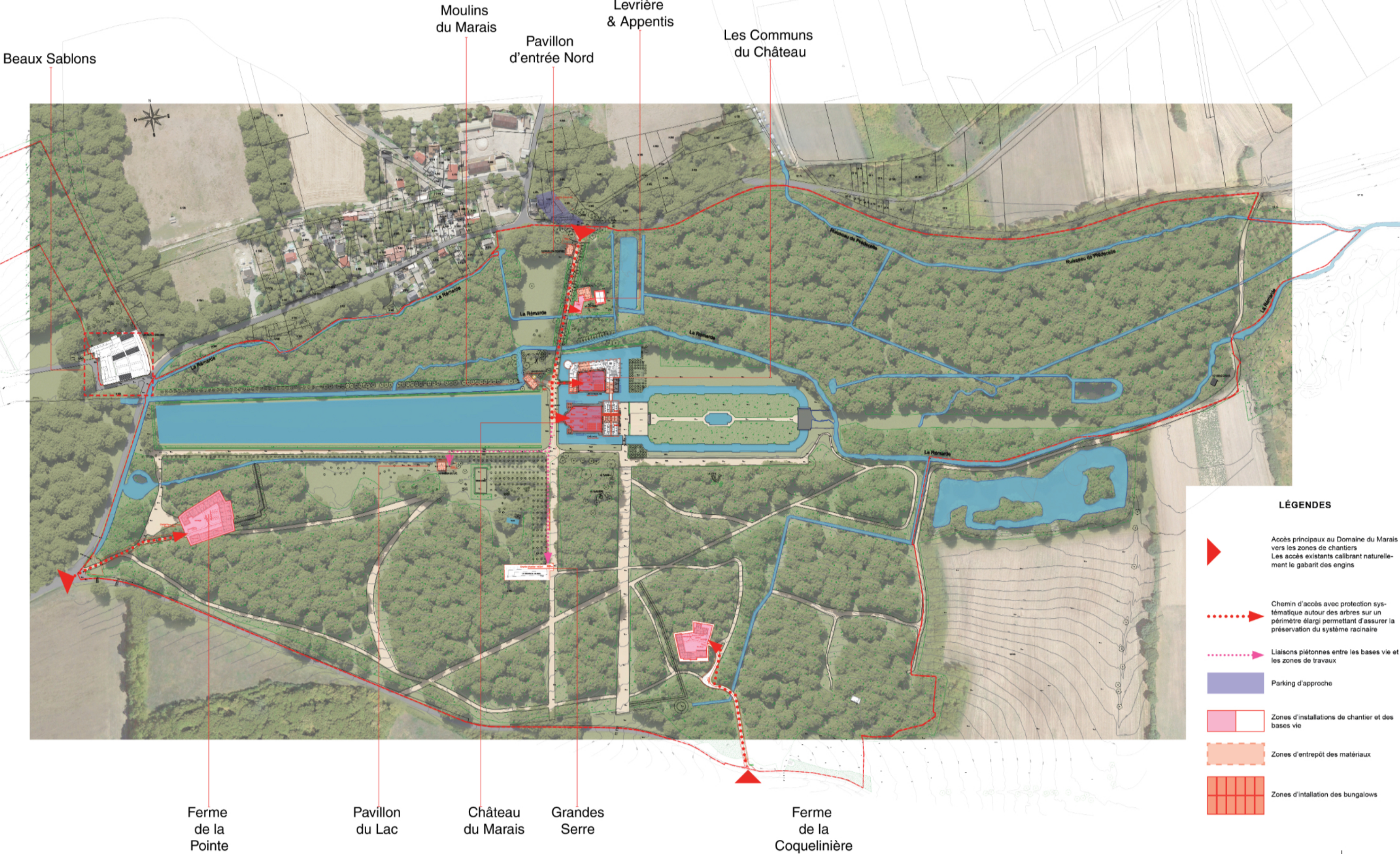
Commune du Val-Saint-Germain-Désignation de l'ensemble du projet
 Assiette de projet totale équivalant à 7,74 hectares et inférieure à 10 hectares

8.1.3-Domaine du Marais- Plan de situation - Ech.1/25000



PERROT & RICHARD
ARCHITECTES

Plan de localisation et de répartition des installations de chantier du projet- Ech. 1/5000





Code de l'environnement

Demande d'examen au cas

par cas

Château et Domaine du Marais

Annexes volontairement transmises par le maître
d'ouvrage ou pétitionnaire

NEW CO SAB 279 & VELAA

8.2.1. RAPPORT D'EXPERTISE SUR
LA BIODIVERSITÉ

Château du Marais
91530 Val-Saint-Germain

Perrot & Richard Architectes
Juillet 2025



New Co Sab 279

Domaine du Château du Marais au Val-Saint-Germain (91)

Expertise des enjeux de biodiversité

Rapport d'expertise

26/06/2025

INFORMATIONS & CONTACTS

Domaine du Château du Marais au Val-Saint-Germain (91)

Expertise des enjeux de biodiversité

26/06/2025

Val St Germain 25

ÉTUDE RÉALISÉE POUR :	ÉTUDE RÉALISÉE PAR :
New Co Sab 279	ÉCOSPHÈRE Agence Bassin parisien
 3, bd de Sébastopol - 75001 PARIS	 5 avenue du Chemin de Presles, 94410 SAINT-MAURICE
	 01 45 11 24 30
Contact client : Olga SEKULIC (MOA) / Florent RICHARD (architecte)	Contact Écosphère : Franck LE BLOCH
 06 23 44 73 44	 06 79 94 29 65
 olga.sekulic@lechateaudumarais.fr fr@perrot-richard.com	 franck.le.bloch@ecosphere.fr

Intervenants et coordination générale	
Coordination technique et scientifique :	Franck LE BLOCH
Expertise faunistique	Justine PAVIS Théo D'AMONVILLE
Expertise floristique	Louan DAMAS
Cartographie	Luc BARRUEL

Historique des modifications :		
Version :	Date :	Remarque :
V0	19/05/2025	
V1	17/06/2025	Passages complémentaires

Photos de couverture : Château du Marais

Citation recommandée : Écosphère, 2025 – Expertise des enjeux de biodiversité. Domaine du Château du Marais au Val-Saint-Germain (91). 28 p.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, hors du cadre des besoins de la présente étude, et faite sans le consentement de l'entreprise auteur est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L.122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal

Référence étude : Val St Germain 25

SOMMAIRE

INFORMATIONS & CONTACTS.....	1
SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES CARTES.....	3
1 CONTEXTUALISATION DU PROJET	4
2 AIRE D'ÉTUDE ET DATES DE PASSAGES	4
2.1 LOCALISATION DE L' AIRE D'ÉTUDE	4
2.2 DATES DE PASSAGES	7
2.3 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE	7
2.3.1 Zones d'inventaire et de protection	7
2.3.2 Le réseau écologique trame verte et bleue.....	10
3 EVALUATION DES ENJEUX POTENTIELS.....	13
3.1 LE CHÂTEAU ET LES COMMUNS	13
3.2 MOULINS DU MARAIS ET PAVILLON DU LAC.....	14
3.3 CAVES ET GLACIÈRE.....	15
3.4 FERME DE LA POINTE	17
3.5 TERRAIN DE TENNIS ET PISCINE	18
3.6 FERME DE LA COQUELINIÈRE	18
3.7 LA LEVRIÈRE ET LES APPENTIS.....	19
3.8 LES BEAUX SABLONS.....	20
4 PRÉCONISATION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	21
4.1 MESURES D'ÉVITEMENT	21
4.1.1 ME1 : évitement amont des espèces à fort enjeu.....	21
4.1.2 ME2 : Balisage préventif des stations de flore à enjeu	22
4.2 MESURES DE RÉDUCTION.....	22
4.2.1 MR1 : Adaptation des périodes d'intervention vis-à-vis de la faune	22
4.2.2 MR2 : Limitation de l'emprise du chantier et de la circulation des engins au strict nécessaire	23
4.2.3 MR3 : Aménagement des zones de travaux pour éviter toute propagation de pollutions en cas de déversements accidentels	23
4.2.4 MR4 : Adaptation de l'éclairage des bâtiments	23
4.2.5 MR5 : Installation d'une tourelle artificielle destinée à la nidification de l'Hirondelle de fenêtre	25
4.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	26
4.3.1 MA1 : Suivi du chantier par un écologue	26
4.3.2 MA2 : Aménagement de la cave médiévale et de la Glacière.....	26
5 CONCLUSION DE L'EXPERTISE	27
6 BIBLIOGRAPHIE	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Détails des investigations de terrain	7
Tableau 2.	Type d'éclairage diminuant la pollution lumineuse - P. DEMOULIN	24

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Aire d'étude	6
Carte 2.	Contexte écologique - zonages d'inventaires	8
Carte 3.	Contexte écologique - zonages réglementaires	9
Carte 4.	Composantes de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France	11
Carte 5.	Localisation possible de la tourelle	26

1 CONTEXTUALISATION DU PROJET

La société **New Co Sab 279** porte un projet touristique articulé autour du Domaine du château du Marais au Val-Saint-Germain dans l'Essonne (91). Le projet nécessitera la rénovation du clos et couvert des édifices notamment le château, les Communs, les pavillons, les fermes et moulins présents sur le domaine.

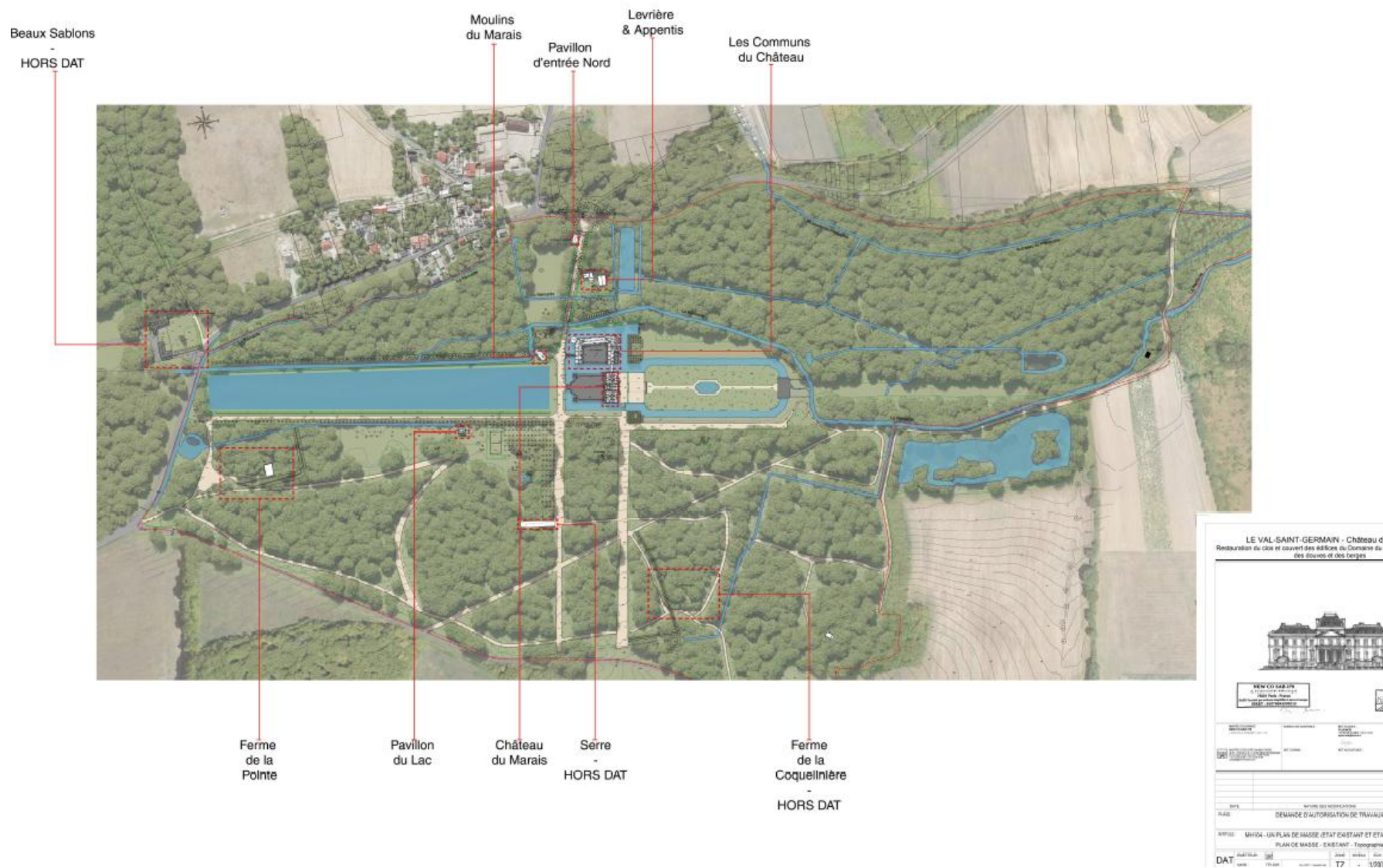
Selon l'article R122-2 du Code de l'Environnement, « Sauf dispositions contraires, les travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations, quels que soient les projets auxquels ils se rapportent, ne sont pas soumis à évaluation environnementale ». Cela signifie que les travaux de rénovation menés sur le Domaine du château du Marais ne sont pas soumis à autorisation environnementale (étude d'impact ou examen au cas par cas).

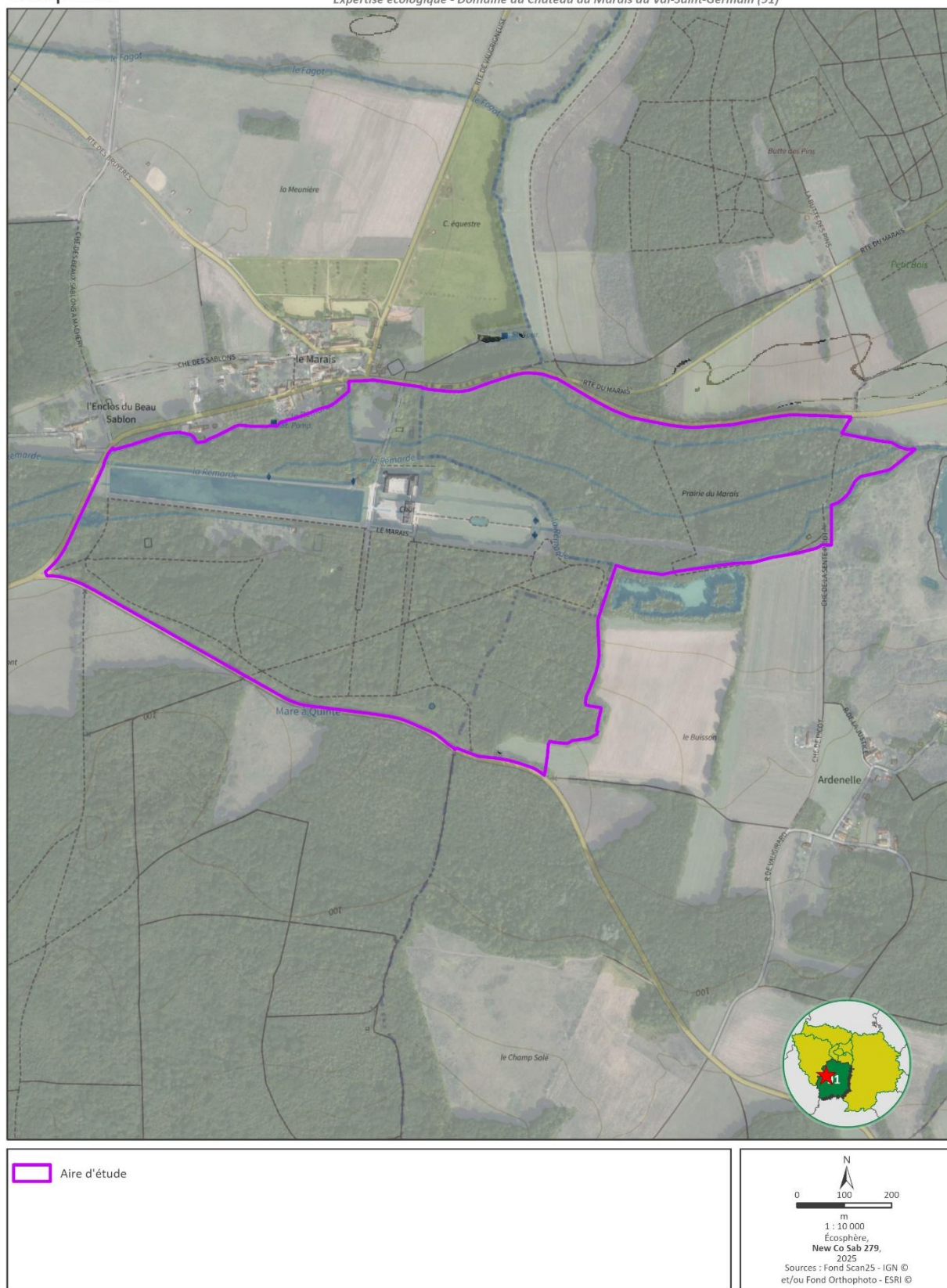
La mission d'Écosphère consiste à réaliser une expertise des enjeux de biodiversité notamment liés au bâti.

2 AIRE D'ÉTUDE ET DATES DE PASSAGES

2.1 LOCALISATION DE L'AIRE D'ÉTUDE

Le projet porte principalement sur la restauration du clos et couvert des édifices du Domaine du Château du Marais. Ces édifices (Château, Communs, Pavillons, Fermes, Moulin) sont localisés sur le plan de masse ci-après. L'aire d'étude est localisée sur la carte ci-dessous.





Carte 1. Aire d'étude

2.2 DATES DE PASSAGES

La date de l'inventaire de terrain est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Détails des investigations de terrain

Groupes ciblés	Intervenants	Dates de passage	Conditions météo	Techniques
Toute faune	Franck LE BLOCH Justine PAVIS	12/05/2025	Semi-couvert, 18°C, vent 9 km/h, averses à 17h	Observation à vue (jumelles) Recherche d'indices de présence
Toute faune	Théo D'AMONVILLE	11/06/2025	Ciel dégagé, 14 à 26°C, vent faible	Observation à vue (jumelles) Recherche d'indices de présence
Flore	Louan DAMAS	11/06/2025		Prospection à vue et recherche d'arbres à potentiels

2.3 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

2.3.1 ZONES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

L'aire d'étude est située dans la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2 « Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents ».

La ZNIEFF comprend des cours d'eau et des espèces associées. Elle regroupe 3 vallées dont les pentes réunissent à la fois des boisements, des prairies et des pelouses. Ces habitats diversifiés hébergent plusieurs plantes déterminantes de ZNIEFF et sont de grand intérêt pour la faune (chiroptères, oiseaux...). Ces vallées sont fréquentées par le Cerf élaphe.

Parmi les espèces déterminantes de cette ZNIEFF, plusieurs espèces de chiroptères gîtant parfois dans le bâti sont susceptibles d'être retrouvées sur le domaine du Château du Marais notamment en période d'hibernation :

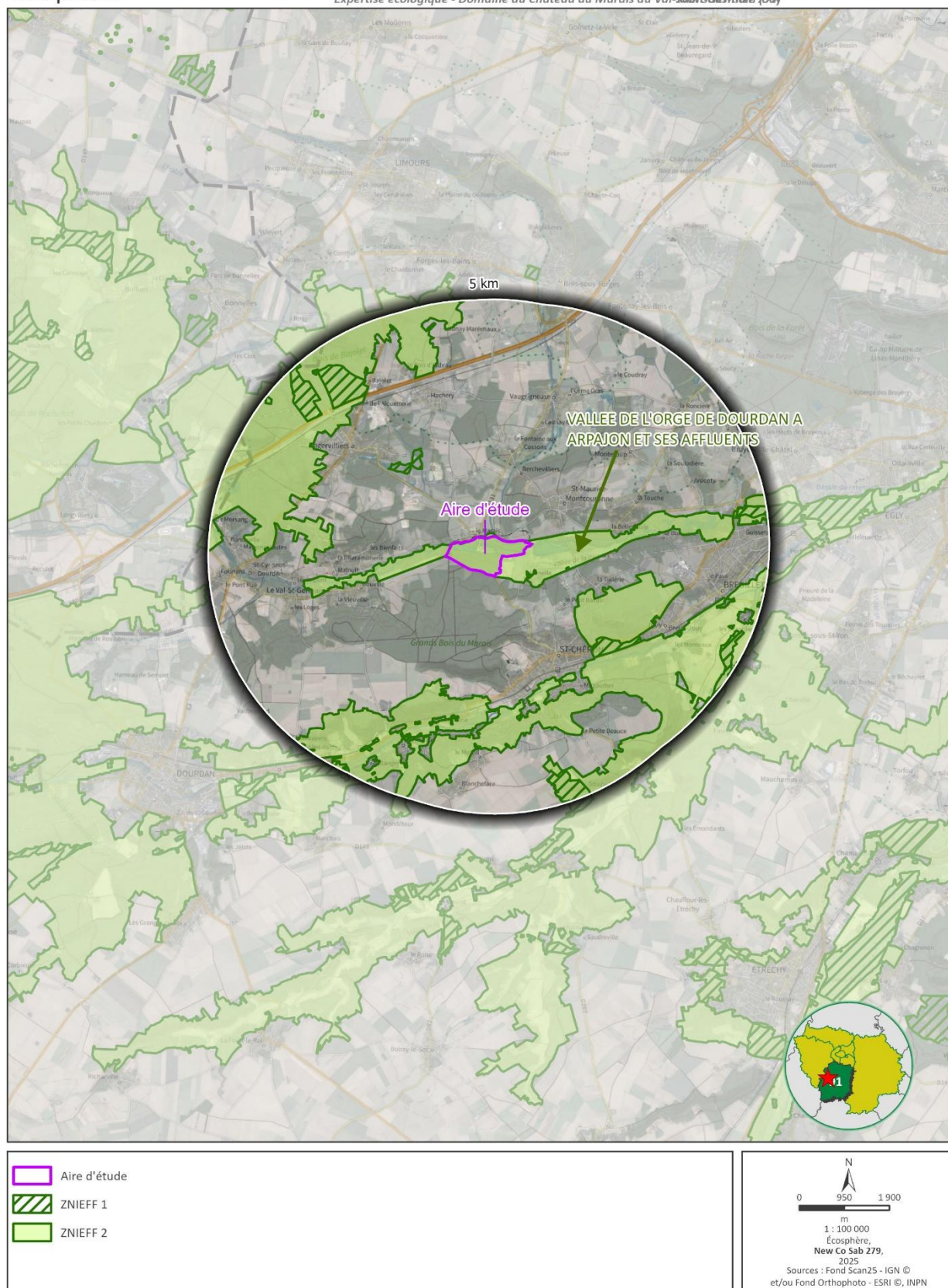
- Le Murin de Daubenton (enjeu « Fort ») ;
- La Sérotine commune (enjeu « Moyen ») : cette espèce est retrouvée en parturition dans des combles au nord-ouest du Domaine.

Des individus du groupe des Oreillards ont été observés en transit sous un pont à l'ouest du Domaine et en parturition dans une église au nord est du Domaine. La présence de Noctule commune est également connue dans les vieux platanes entourant le château. Enfin, une colonie du groupe des Murins à museaux sombres est connue en hibernation dans un sous-sol de château au nord du Domaine et une colonie reproductrice de Murin à oreilles échancrées est probablement présente dans le secteur, dans du bâti (source Q. Rouy - Alcathe, comm. pers.).

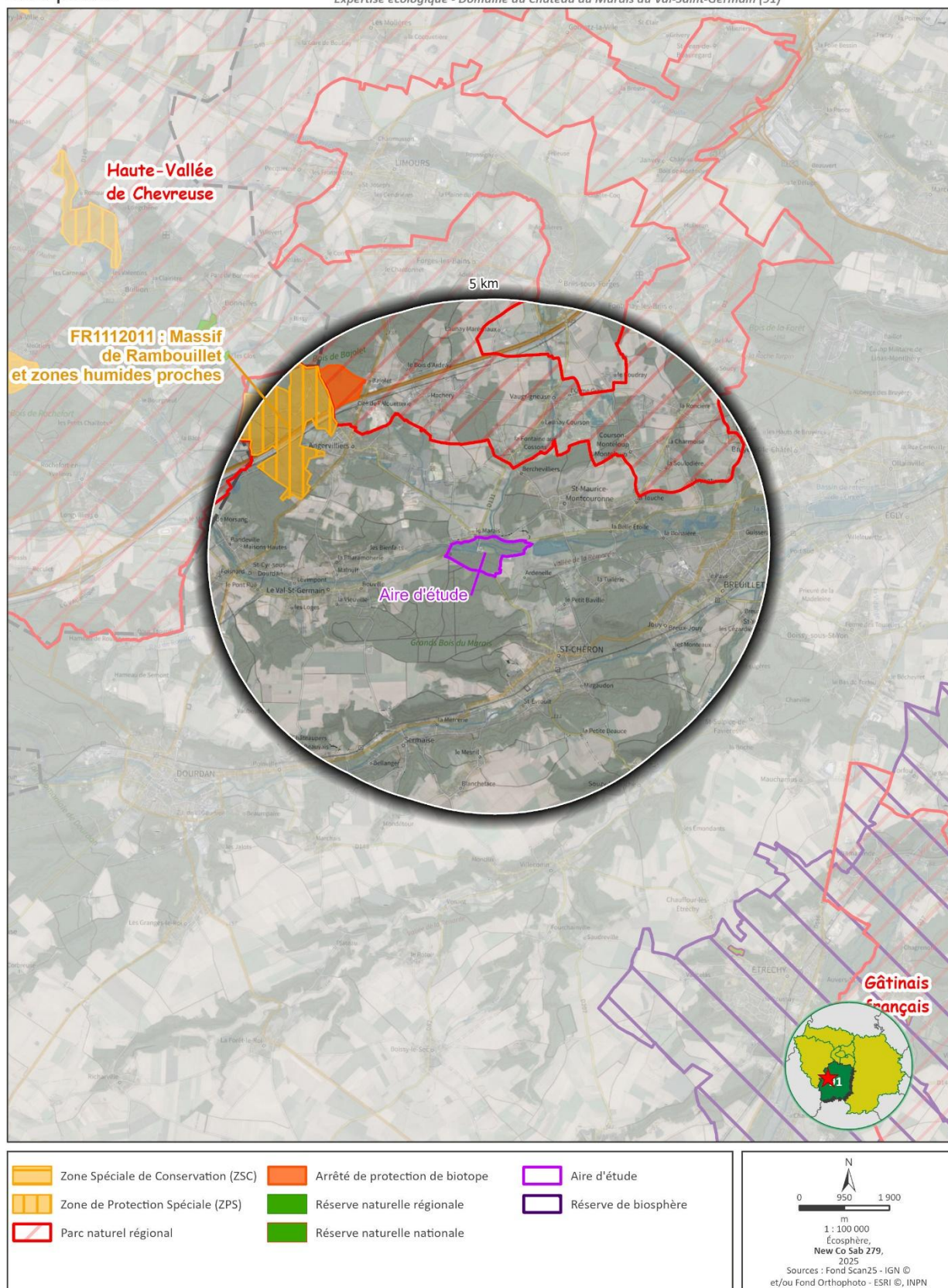
L'aire d'étude se situe également à moins de 5 km de plusieurs zones d'inventaires et de protection :

- ZNIEFF de type 1 (110001633) : « Etangs de Botteaux » ;
- ZNIEFF de type 2 (110001679) : « Forêt de Dourdan » ;
- ZNIEFF de type 2 (110001468) : « Zone humide des étangs de Bonnelles » ;
- Arrêté de protection de Biotope (FR3800590) : « Etangs Baleine et Brûle-Doux ».

L'aire d'étude s'inscrit donc dans un secteur globalement sensible écologiquement, majoritairement boisé. Les liens fonctionnels attendus entre l'aire d'étude et les secteurs d'intérêt les plus proches sont importants, via les corridors boisés et aquatiques.



Carte 2. Contexte écologique - zonages d'inventaires



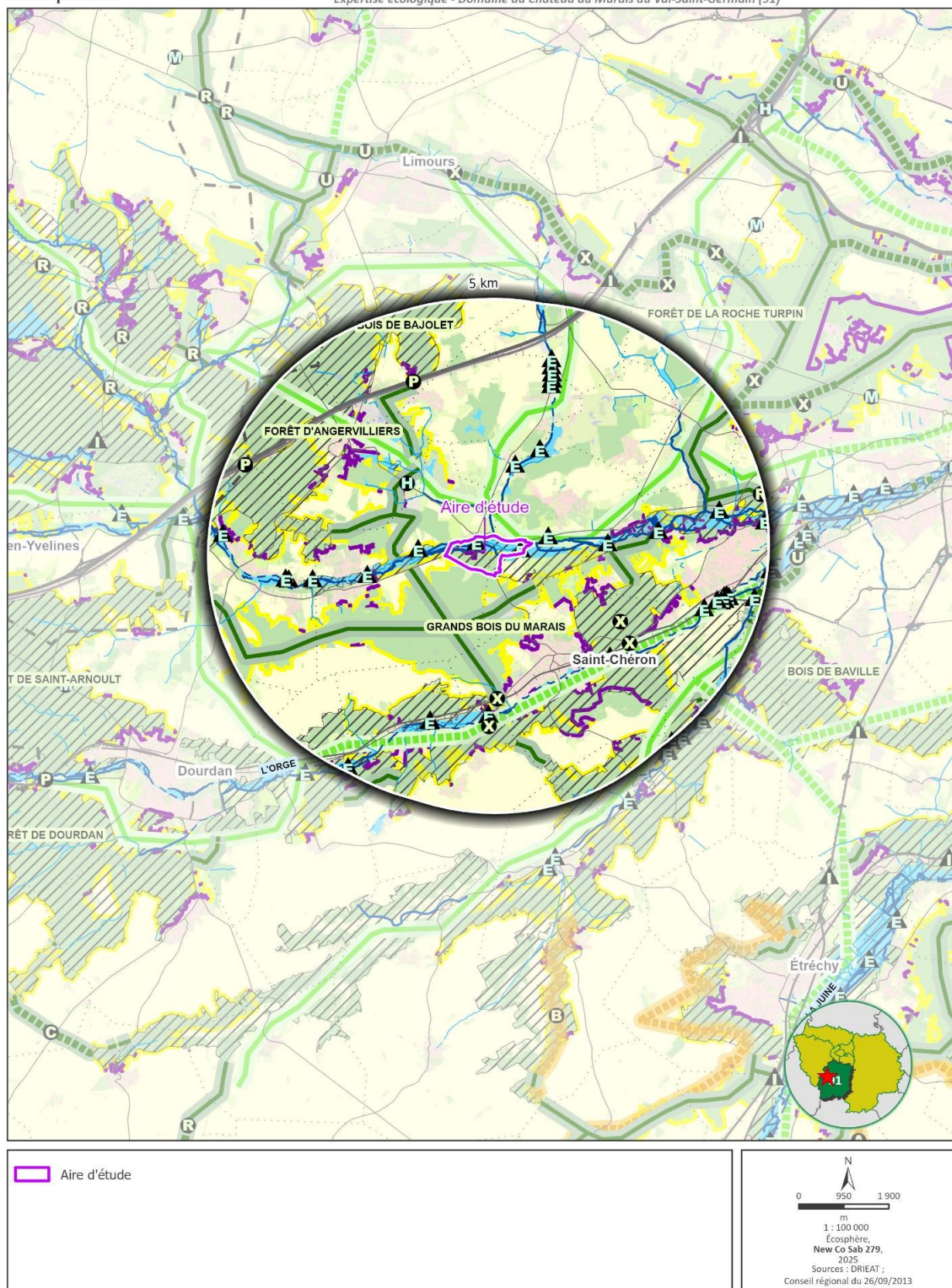
Carte 3. Contexte écologique - zonages réglementaires

2.3.2 LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

D'après la carte des composantes du SRCE d'Ile-de-France, l'aire d'étude est concernée par plusieurs corridors écologiques de la sous-trame bleue. Ces corridors sont matérialisés par la Rémarde qui traverse l'aire d'étude. On retrouve également un obstacle de la sous trame bleue « Obstacle à l'écoulement (ROE v3) sur l'aire d'étude.

Enfin l'aire d'étude est comprise dans un réservoir de biodiversité, lié à la présence de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents ».

En conclusion, l'aire d'étude s'inscrit dans un contexte dont la fonctionnalité est importante.



Carte 4. Composantes de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES		ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS	
Réservoirs de biodiversité  Réservoirs de biodiversité		Obstacles des corridors arborés  Infrastructures fractionnantes	
Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France  Autres espaces d'intérêt écologique (hors IdF)		Obstacles des corridors calcaires  Coupures urbaines	
Corridors de la sous-trame arborée  Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité  Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité  Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité		Obstacles de la sous-trame bleue  Obstacles à l'écoulement (ROE v3)	
Corridors de la sous-trame herbacée  Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes  Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes  Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite		Point de fragilité des corridors arborés  Routes présentant des risques de collisions avec la faune  Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire  Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation  Passages prolongés en cultures  Clôtures difficilement franchissables	
Corridors et continuum de la sous-trame bleue  Cours d'eau et canaux fonctionnels  Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite  Cours d'eau intermittents fonctionnels  Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite  Corridors et continuum de la sous-trame bleue		Points de fragilité des corridors calcaires  Coupures boisées  Coupures agricoles	
		Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue  Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport	

OCCUPATION DU SOL			
Occupation du sol		Infrastructures de transport	
	Boisements		routières majeures
	Formations herbacées		importantes
	Cultures		de 2e ordre
	Plans d'eau et bassins		ferroviaires
	Carrières, ISD et terrains nus		
	Tissu urbain		
	Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares		
	Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares		

Les cartes sont exploitables au 1:550 000 et ne doivent pas faire l'objet de zoom pour leur interprétation. Pour plus de précision, se référer aux planches au 1:100 000.

 Limites régionales	 Aire d'étude
 Limites départementales	
 Limites communales	

Écosphère,
2025
Sources : DRIEAT ;
Conseil régional du 26/09/2013

VAL-ST-GERMAIN_25 - NOMDOSSIER_GEN_CE_SRCE_IDE_Cartes32_Composantes_Zoom_A4PO_V1_LEG

3 EVALUATION DES ENJEUX POTENTIELS

3.1 LE CHÂTEAU ET LES COMMUNS

Le Château et les Communs sont en bon état. Ils ne présentent pas de dégradations extérieures (fissures, fenêtres cassées etc.) qui permettraient l'accès de mammifères terrestres, oiseaux ou chiroptères à l'intérieur. Le Château était encore occupé en 2022 ; les Communs le sont de nos jours.

Deux nids d'Hirondelles de fenêtres occupés sont présents au niveau des Communs. De plus, trois autres nids (non-occupés) ont été observés.

Concernant les chiroptères, une Pipistrelle commune a été observée sur la façade nord des Communs (probablement un individu affaibli qui n'a pas eu le temps de rejoindre son gîte). Les combles sont aménagés et non accessibles depuis l'extérieur par la faune. Cependant, le Pigeonnier n'a pas pu être prospecté et des fissures ont été observés au niveau des cachots pouvant servir de gîtes de transits pour les chauves-souris.

Ces deux bâtiments présentent des potentialités pour l'avifaune et la chiroptérofaune (en transit). Les travaux sur le clos et le couvert risquent d'engendrer des impacts sur la biodiversité en période de nidification.

La cours du Château accueille également des individus de Lézard des murailles qui y effectuent leur cycle biologique. Des petites anfractuosités leur permettent de s'y réfugier.

Du point de vue floristique, la terrasse devant le château abrite environ 25 espèces de plantes, se développant sur les fissures des murs et des pavés. Aucune ne présente d'enjeu.



Façade ouest du château



Toit du château



Vue sur les Communs depuis le toit du château (et localisation du nid d'Hirondelle de fenêtre – photo ci-après)



Façade nord des Communs et le douves

	
Nid d'Hirondelle de fenêtre occupé dans la cour des Communs	Pipistrelle commune observée sur le mur extérieur des Communs
<i>Ecosphère, mai 2025</i>	

3.2 MOULINS DU MARAIS ET PAVILLON DU LAC

L'intérieur de ces deux bâtiments n'ont pas été prospectés. Cependant, le pavillon du Lac est occupé et ne présente pas de potentialités pour la faune. De même pour le Moulin du Marais, aucun indice de présence n'a été repéré à l'extérieur du bâtiment.

Les accès au chantier se feront par les cheminements existants. Les travaux sur ces 2 bâtiments n'engendreront donc pas d'impact sur la biodiversité.



Vue sur le Pavillon du Lac depuis le toit du château



Moulin du Marais



Vue sur le pavillon du Lac (à gauche) et le Moulin du Marais (à droite) depuis le toit du château

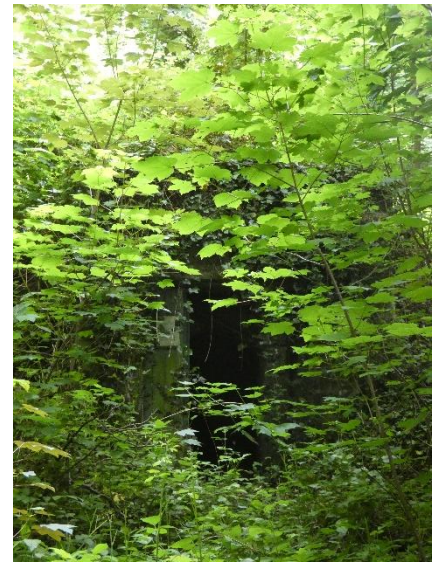
Ecosphère, mai 2025

3.3 CAVES ET GLACIÈRE

Le domaine comporte plusieurs caves et glacières souterraines, notamment sous l'ancienne serre et au sud-est du château dans le boisement.



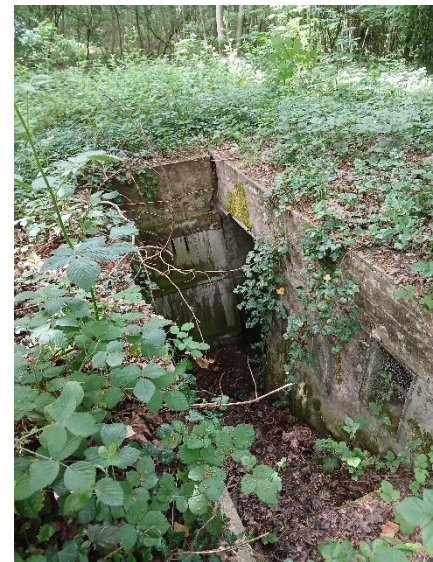
Cave – Ecosphère, mai 2025



Entrée de la glacière



Cave sous la serre – Ecosphère, mai 2025



Entrée de la cave sous serre

Ces caves sont constituées de voutes en pierres et maintiennent une température fraîche et une atmosphère humide. De plus, les pierres fournissent de nombreuses anfractuosités. Ces habitats sont très favorables pour le gîte d'espèces anthropophiles cavernicoles et fissuricoles (Murins, Sérotine commune, etc.) principalement en période d'hibernation.

Aucun individu ou indice de présence n'a été relevé lors du passage de mai 2025 ; cependant, un passage en période d'hibernation sera nécessaire pour confirmer l'absence d'enjeux chiroptérologiques dans ces caves.

Du point de vue floristique, le boisement alentour est pauvre, ne comprends pas d'espèce à enjeux, et des chemins menant aux sites existent déjà. L'impact sur la flore sera donc négligeable.

Ces caves ne sont actuellement pas concernées par la Demande d'Autorisation de Travaux.

3.4 FERME DE LA POINTE

Cette ruine comprend les murs d'une ancienne grange. Le toit et la charpente ne sont plus présents. Cette ruine est envahie par des ligneux qui se sont développés depuis près de 30 ans. Aucun indice de présence d'oiseaux nicheurs ou de chauves-souris n'a été détecté lors de notre visite. Les potentialités d'accueil existent éventuellement pour les chauves-souris en transit au niveau des jointures de pierres du mur de l'ancienne grange.

L'accès au chantier puis au bâtiment restauré se fera directement via le chemin actuel à partir du croisement de la D27 et de la D132.



Ruine de la ferme de la Pointe envahie par la végétation ligneuse – Ecosphère, mai 2025

Compte tenu de la colonisation récente (< 30 ans) du boisement sur et autour de la ruine, aucune demande de défrichement ne se justifie. En revanche le long du chemin d'accès depuis la départementale se trouvent plusieurs arbres présentant des cavités ou fissures pouvant abriter des oiseaux cavernicoles ou des chiroptères en transit.

Du point de vue floristique le sous-bois est principalement occupé par des arbustes et du lierre, la diversité y est moyenne. Une cinquantaine d'espèces occupent la ferme, ses alentours et le chemin entre la ferme et la départementale. L'intérieur de la ruine est principalement occupé par des fougères et des arbustes. Aucune espèce à enjeu réglementaire ou de conservation n'a été observée. Cependant, deux espèces exotiques envahissantes sont présentes au niveau du chemin :

- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui présente de nombreux sujets jeunes à adultes sur les fourrés en bord de chemin ;
- L'Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*) qui présente de nombreux jeunes sujets le long du chemin.



Végétation à l'intérieur de la ferme de la Pointe et chemin d'accès depuis la départementale – Ecosphère, juin 2025

Les nombreux individus de Frêne commun présents autour de la ferme de la Pointe présentent un mauvais état phytosanitaire car victimes de la chalarose (maladie cryptogamique). De nombreux chablis sont à attendre.

3.5 TERRAIN DE TENNIS ET PISCINE

Ce site comprend une piscine creusée ainsi qu'un terrain de tennis en dur à proximité, tous deux abandonnés.

Lors de la visite du 11 juin 2025, 7 Grenouilles « vertes » ont été observées dans la piscine. Probablement bloquées dans cet édifice, une pêche de sauvegarde devra être effectuée avant les travaux afin de s'assurer qu'aucun individu ne soit impacté.

Du point de vue de la flore, très peu d'espèces occupent ces deux sites qui étaient encore récemment entretenus. Une vingtaine d'espèces communes sont présentes : aucune ne présente d'enjeu.



Piscine et ancien terrain de tennis – Ecosphère, juin 2025

3.6 FERME DE LA COQUELINIÈRE

Ce site en forêt était anciennement l'emplacement d'un corps de ferme et d'un jardin ornemental, aujourd'hui tous deux disparus. Aucune ruine n'est visible, mais la présence de tapis de Petite pervenche (*Vinca minor*) atteste du caractère anthropique du site. Cette plante introduite en France durant l'antiquité n'est présente en quantité que sur les sites où elle a été anciennement plantée.

De nombreux arbres de diamètres supérieurs à 90cm sont présents. Tous n'ont pas pu être inspectés en raison de la présence de feuilles dans la canopée, mais une quinzaine ont été repérés comme pouvant potentiellement abriter des espèces cavernicoles, en reproduction ou en transit. Cette zone présente donc un fort potentiel du point de vue forestier.

Lors de la visite du 11 juin 2025, quelques espèces d'oiseaux en nidification ont été observées sur cette zone (Troglydte mignon, Pic épeiche, Sittelle torchepot, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire et Rougegorge familier). Ces espèces sont protégées (liste nationale. Toutefois, si le projet ne s'effectue que sur l'emprise de l'ancienne ferme, de nombreux habitats de report sont présents autour permettant à ces espèces de se reproduire les années suivantes sans pour autant être impactées. Les travaux devront néanmoins être réalisés hors période de nidification des oiseaux (mars à août).

Du point de vue floristique le site présente une richesse moyenne, avec une cinquantaine d'espèces. Une seule présente un enjeu de conservation :

- L'orpin faux-pourprier (*Sedum cepaea*) à enjeu « Assez Fort » : présente une cinquantaine de pieds sur la route forestière entre la zone basse de la ferme et la grande allée est partant du château. Elle ne sera pas concernée par les travaux.



Site de présence de l'Orpin faux-pourprier au droit d'une route forestière – Ecosphère, juin 2025



Arbres de grands diamètres sur la ferme de la Coquelinière, Orpin faux-pourprier sur la route forestière – Ecosphère, juin 2025

Sur la zone basse, la présence de buis et d'une grande abondance de mousses hygrophiles indique une ambiance froide qui pourrait favoriser des espèces vernales. La vallée de la Remarde et la forêt de Dourdan à proximité abritent au moins trois espèces à fort enjeu, qui pourraient être présentes.

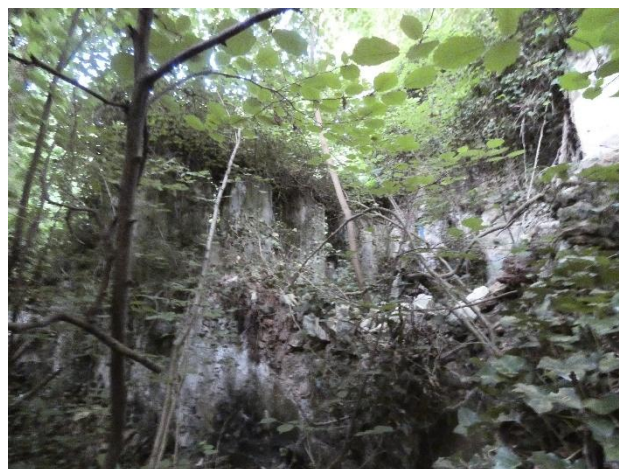
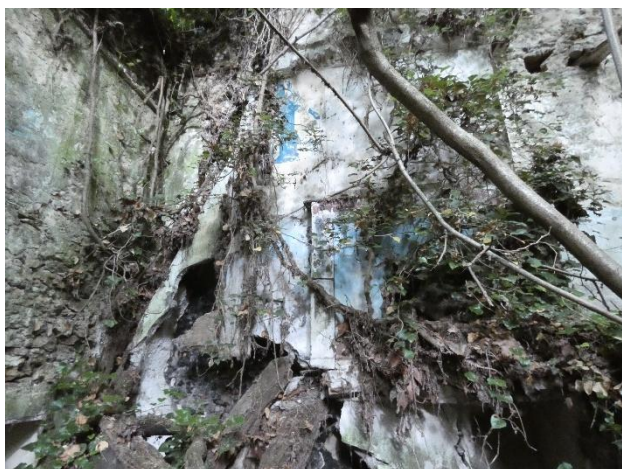
3.7 LA LEVRIÈRE ET LES APPENTIS

Cet ancien bâtiment en ruine est situé proche de l'entrée principale du parc. À proximité immédiate se trouve un préau en tôle servant à entreposer du matériel. Le boisement alentour est un jeune boisement rudéral.

Lors de la visite du 11 juin 2025, quelques espèces d'oiseaux en nidification ont été observées sur les zones buissonnantes et les lierres (Troglodyte mignon et Roitelet triple-bandeau). De plus, les potentialités d'accueil existent éventuellement pour les chauves-souris en transit au niveau des jointures de pierres du mur et au niveau de l'ancienne cheminée de la Levrière.

Du point de vue floristique, une trentaine d'espèces occupent le site, sans présenter d'enjeu réglementaire ou de conservation. Une espèce exotique envahissante a été observée :

- Le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) présente plusieurs sujets mûres au niveau des ruines. Une haie monospécifique borde l'allée principale du parc à quelque mètres du site.



Ancien bâtiment de la Levrière et préau adjacent – Ecosphère, juin 2025

3.8 LES BEAUX SABLONS

Ce site est constitué d'une ancienne maison bourgeoise rénovée et d'un jardin ornemental abandonné. Le site était habité jusqu'en 2022.

Le bâtiment ne présente pas d'enjeu avifaunistique apparent mais de nombreux individus de Léopard des murailles sont présents sur ce site (au moins 5). Les enjeux chiroptérologiques n'ont pas pu être déterminés car l'accès à l'intérieur du bâtiment n'a pas pu être réalisé.

Du point de vue floristique, une cinquantaine d'espèces occupe les anciens jardins, qui forment aujourd'hui une friche herbacée mésophile.

Aucune espèce indicatrice de zone humide réglementaire n'a été relevée. Aucune espèce végétale ne présente d'enjeu réglementaire ou de conservation, mais une espèce exotique envahissante a été observée :

- Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) présente quelques pieds dans les anciennes jardinières.



Bâtiments et jardins des beaux sablons – Ecosphère, juin 2025

4 PRÉCONISATION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

La prise en compte du milieu naturel dans les projets s'articule autour de trois axes, selon la séquence ERC conformément à la loi biodiversité de 2016 :

- l'évitement des sites d'intérêt écologique lors de la conception du projet ;
- la mise en place de mesures de réduction des impacts en phases chantier et d'exploitation ;
- la mise en place de mesures compensatoires si l'impact résiduel, après mise en œuvre de mesure de réduction, demeure significatif ;
- la mise en œuvre de mesures d'accompagnement afin de renforcer les mesures précédentes (hors cadre réglementaire).

4.1 MESURES D'ÉVITEMENT

Une **mesure d'évitement** est définie comme étant une « *mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait* » (CEREMA, 2018). Les mesures d'évitement sont ainsi les seules mesures qui n'ont pas d'impact sur les entités considérées, celles-ci étant laissées en l'état. On parlera d'évitement lorsque la solution retenue garantit la suppression totale d'un impact. Si la mesure n'apporte pas ces garanties, il s'agira d'une mesure de réduction.

4.1.1 ME1 : ÉVITEMENT AMONT DES ESPÈCES À FORT ENJEU

Code Cerema : E1.1a : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats

Cette mesure d'évitement consiste à éviter la station d'Orpin faux-pourprier découverte au niveau de la ferme de la Coquelinère.

L'Orpin faux-pourprier (*Sedum cepaea*) à enjeu de niveau « Assez Fort » présente une cinquantaine de pieds sur la route forestière entre la zone basse de la ferme et la grande allée est partant du château.

4.1.2 ME2 : BALISAGE PRÉVENTIF DES STATIONS DE FLORE À ENJEU

Code Cerema : E2.1a : Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

Avant le début des travaux, la station d'espèce végétale à enjeu (Orpin faux-pourprier) qui a été relevée aux abords des aménagements, sera balisée et mise en défens pendant toute la période des travaux.

Une clôture temporaire sera installée (hauteur minimale 1m20). Celle-ci sera positionnée sur une emprise plus large que la station identifiée de manière à limiter les risques de piétinement.

Ce balisage sera réalisé en présence d'un écologue.

4.2 MESURES DE RÉDUCTION

4.2.1 MR1 : ADAPTATION DES PÉRIODES D'INTERVENTION VIS-À-VIS DE LA FAUNE

Code Cerema : R3.1.a - Adaptation de la période des travaux sur l'année

Un des principaux impacts attendus est le dérangement d'individus et le risque de mortalité lors de la rénovation des bâtis. Le bruit, la destruction d'habitats, la création de tranchées peuvent avoir des impacts sur la biodiversité locale en fonction de la période de réalisation des travaux.

Afin de ne pas déranger la faune protégée en période de reproduction et/ou d'hibernation, les premiers travaux comme la création de tranchées pour les réseaux ou les filtres plantés seront réalisés entre la fin d'été et avant le début du printemps.

Les travaux de nuit seront proscrits, afin d'éviter tout dérangement (bruit, lumières, etc.) lors des périodes d'activité des mammifères nocturnes, en particulier les chauves-souris.

S'agissant des reptiles, des précautions sont à prendre pour les tas de pierres pouvant offrir des zones d'hibernation pour ces espèces. Il faudra éviter la destruction ou l'enlèvement de ces structures pendant la période d'hibernation du Lézard des murailles.

Périodes optimales recommandées pour les travaux

Groupe / Espèce	Période sensible / Période avec précautions particulières / Période sans contrainte particulière												Zones concernées
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	
Oiseaux													Milieus arbustifs, boisés et anthropiques
Chauves-souris													Milieus anthropiques (pigeonnier) et boisés
Reptiles													Milieus anthropiques (cour du château et tas de pierres)

D'une manière générale, les travaux de dégagements des emprises du projet seront à réaliser **entre mi-août et novembre**, en fonction des habitats impactés.

4.2.2 MR2 : LIMITATION DE L'EMPRISE DU CHANTIER ET DE LA CIRCULATION DES ENGINS AU STRICT NÉCESSAIRE

Code Cerema : R1.1.a. – Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier

L'objectif de cette mesure est de conserver les milieux préservés par le projet (boisement, bosquets, arbres gîtes potentiels, pelouses ornementales). Dans cet optique, plusieurs principes généraux indispensables sont à appliquer :

- limitation de l'emprise du chantier au strict nécessaire ;
- interdiction de toute circulation ou stationnement d'engins en dehors des limites des emprises ;
- interdiction de tout dépôts (déchets, rémanents, résidus végétaux) hors des limites des emprises ;
- mise en protection des arbres conservés selon les modalités précisées ci-dessous. Cette mise en protection assure la mise en défens des arbres (éviter le compactage du sol à proximité des racines, éviter les blessures par engins et matériel...) ;
- gestion environnementale du chantier, notamment en utilisant un parc d'engins de chantier de bonne qualité avec un contrôle régulier et un entretien des véhicules sur des aires étanches.

4.2.3 MR3 : AMÉNAGEMENT DES ZONES DE TRAVAUX POUR ÉVITER TOUTE PROPAGATION DE POLLUTIONS EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Code Cerema : R2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier

Il s'agit de mesures de prévention classiques permettant de réduire le risque lié aux pollutions :

- formation de l'ensemble des chefs d'équipe et du personnel encadrant sur les procédures à suivre en cas d'incident ;
- des matériels d'interception d'une pollution accidentelle (produits absorbants, filtres à pailles) seront mis en place. Ces dispositifs seront facilement accessibles et disposés de manière à pouvoir les mettre en œuvre rapidement en cas de survenue d'une pollution ;
- présence d'un nombre suffisant de kits anti-pollution au sein de la base vie et au sein des véhicules présents en permanence sur le chantier ;
- utilisation de machines en bon état général (entretien préventif et vérification adaptée des engins) ;
- mise en place d'un ramassage régulier des déchets et export vers une filière de traitement/stockage/valorisation appropriée.

L'enjeu principal de cette mesure sera de ne pas polluer les points d'eaux ainsi que le ru traversant le site.

4.2.4 MR4 : ADAPTATION DE L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS

Code Cerema : R2.2.c. : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune

Les Chauves-souris sont relativement lucifuges. Elles ne tolèrent particulièrement pas la lumière sur leurs voies d'accès aux gîtes, qu'elles soient de type LED ou lampes à sodium. Pour atteindre les terrains de chasse, les individus empruntent des trajets où la luminosité naturelle s'élève à seulement 0,04 lx.

Certains éclairages peuvent donc former une barrière presque infranchissable. Aussi, aucun éclairage ne sera dirigé vers les entrées des gîtes.

L'éclairage extérieur sera limité au strict minimum (impératif de sécurité).

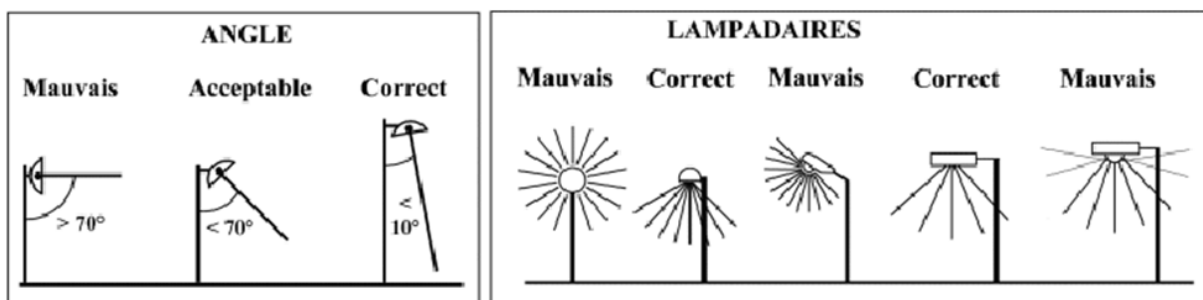
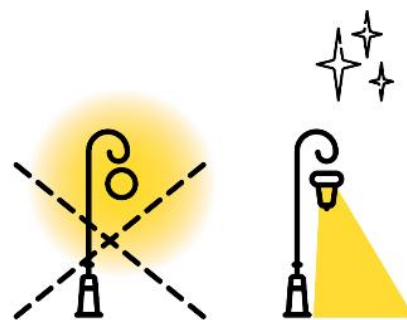


Figure 1. Type de lampes et leurs propriétés – La Lumière nuit. NATURARKS. 2019

Tableau 2. Type d'éclairage diminuant la pollution lumineuse - P. DEMOULIN

Type	Consom-mation	Lumière	UB et lumière bleue	Utilisation	Rendu des couleurs	Effet sur les espèces lucifuges
Lampe halogène	Elevée	Blanc chaud	Riche en UV et peu de lumière bleue	Dépassée	Excellent	Négatif
Lampe à vapeur de sodium (basse pression)	Basse	Jaune monochrome	Pas d'UV, pas de lumière bleue	Dans les tunnels	Très mauvais	Pas d'effets
Lampe à vapeur de sodium (haute pression)	Moyenne	Jaune orange	Pas d'UV et pauvre en lumière bleue	Dans les carrefours routiers	Mauvais	Peu d'effets
Lampe aux halogénures métalliques	Moyenne	Blanc froid	Riche en UV et en lumière bleue	Eclairages publics	Très bon	Très négatifs
LED	Très basse	Blanc chaud ou froid	Pas d'UV et riche en lumière bleue	Eclairages publics, en progression	Bon	Très négatifs
LED « customisé » (pas disponible sur le marché)	Très basse	Blanc chaud	Pas d'UV ni de lumière bleue	Eclairages publics futurs	Bon	Peu d'effets

En **gras** le type d'éclairage à favoriser sur le domaine.

4.2.5 MR5 : INSTALLATION D'UNE TOURELLE ARTIFICIELLE DESTINÉE À LA NIDIFICATION DE L'HIRONDELLE DE FENÊTRE

Code CEREMA : R2.2I : Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité

Afin de réduire l'impact du projet de restauration sur les nids d'Hirondelle de fenêtre utilisés, une tourelle à Hirondelles de fenêtre sera installée sur le domaine pour permettre à ces individus de reporter leur reproduction sur cette structure.

La tourelle à Hirondelles devra accueillir **au minimum 5 nids artificiels** (2 nids utilisés et 3 nids non-utilisés en 2025).

La tourelle et son système de repasse seront installés et fonctionnels avant la fin de l'hiver, au plus tard fin février. Le dispositif doit être opérationnel à compter du 1^{er} mars pour pouvoir être déclenché dès l'arrivée des premiers individus sur le domaine courant mars.



Figure 2. Tours pour Hirondelle de fenêtre (naturenichoirs.fr)

La tourelle sera installée sur les pelouses à l'est du Château. Cet espace permet une moindre délocalisation de la colonie et une conservation des conditions de vie recherchée par l'espèce (zones d'alimentation, de collecte des boues pour la confection des nids, etc.).



Carte 5. Localisation possible de la tourelle

4.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'évitement et de réduction permettent de diminuer l'impact du projet sur la biodiversité. Si des impacts résiduels subsistent, des mesures compensatoires sont nécessaires.

Les mesures d'accompagnement viennent en complément des mesures ERC définies précédemment. Elles constituent des **mesures additionnelles volontaires**, non justifiées par une obligation de compensation, mais permettant d'apporter une plus-value écologique au projet. Elles visent aussi à assurer l'insertion du projet dans son environnement et à prendre en compte la nature dite ordinaire aux différentes phases du projet. Les mesures proposées engagent le maître d'ouvrage dans leur mise en œuvre.

4.3.1 MA1 : SUIVI DU CHANTIER PAR UN ÉCOLOGUE

Code Cerema A6.1a : Mesure d'accompagnement liée au suivi de chantier

Cette mesure consiste en une visite préalable du site avec les entreprises afin de leur présenter concrètement les conditions dans lesquelles elles devront travailler (balisage des espaces à sanctuariser, mises en défens ...).

D'autres visites devront être effectuées de manière aléatoire durant la période du chantier où lorsqu'un enjeu sera pressenti ou mis en avant à la suite de l'avancement du chantier.

4.3.2 MA2 : AMÉNAGEMENT DE LA CAVE MÉDIÉVALE ET DE LA GLACIÈRE

Code CEREMA : A3.a – Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune)

L'objectif de cette mesure est de fournir un gîte d'hibernation pour les chauves-souris fréquentant le domaine du Château du Marais. L'opportunité de proposer cette mesure s'est avérée possible grâce à la présence d'une ancienne cave médiévale ainsi qu'une glacière qui ne seront pas concernées par le projet.

La cave médiévale semble déjà favorable car les conditions hygrométriques ainsi que la température semblent stables au cours des saisons. L'objectif serait de mettre en place des structures rendant la cave plus attractive telle que des briques avec des anfractuosités permettant à des espèces comme les Murins de s'y réfugier pour l'hiver.



Figure 3. Exemples d'aménagements : Mise en place des briques creuses favorisant l'installation des Chauves-souris (©Ecosphère)

Concernant la glacière, les conditions semblent être plus variable. Il faudrait fermer la glacière en ne laissant qu'une ouverture rectangulaire de 10 cm sur 40 cm à 1,5 m du sol permettant ainsi aux chauves-souris de pouvoir y rentrer. Concernant l'aménagement de l'intérieur, les mêmes structures que dans la cave médiévale seront mises en place.



Figure 4. Exemples d'aménagements : fermeture de la glacière (©Ecosphère)

5 CONCLUSION DE L'EXPERTISE

Cette expertise amène à conclure que les bâtiments du domaine du Château du Marais, visés par les travaux de restauration du clos et couvert, présentent peu ou pas d'enjeux pour la biodiversité.

Une espèce végétale à enjeu de niveau « assez fort » est présente sur une des routes forestières du parc. Si cette route est empruntée par des engins lourds dans le cadre des travaux, alors des mesures devraient être prises pour préserver la station. Plusieurs espèces exotiques envahissantes sont présentes dans le parc et devront être arrachées avant tout travaux qui risqueraient de les disperser.

Cependant, un enjeu de gîte d'hibernation potentiel a été repéré au niveau des caves et glacières présentes sur le domaine. Ces éléments ne sont pas concernés par l'actuelle demande d'autorisation de travaux.

Un passage complémentaire est donc recommandé afin de confirmer ou d'écarter de potentiel enjeu chiroptérologique au niveau des sites hypogés (glacière et caves). Pour rappel, toutes les espèces de chauves-souris et leurs gîtes sont protégés.

À condition de mettre en œuvre les mesures proposées, les travaux de rénovation du clos et couvert des bâtiments du Domaine du Château du Marais devraient avoir un impact négligeable sur la biodiversité.

6 BIBLIOGRAPHIE

Nord Seine Forêt 2a, Olivier OCTAU, 2023. Plan Simple de Gestion. BOIS DU MARAIS ET DE L'ORMETEAU. 1^{ère} génération 2024 – 2039 - PROPRIÉTÉ DE LA SAS NEW CO SAB 279

OISEAUX

Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France, 2018. Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 33 p

BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. ET NATUREPARIF, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p

INPN, UICN, MNHN - https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/ListeRougeRegionaleOiseaux.pdf - La liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Île de France.

ISSA N. & MULLER Y. coord (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

LE MARECHAL P., LALOI D. et LESAFFRE G. (2013). Les oiseaux d'Île-de-France. Nidification, migration, hivernage. CORIF-Delachaux et Niestlé, Paris. 512 pages.

MALHER F., LAPORTE O., ALBESA L., BARTH F., CHEVALLIER L., LETOURNEAU C., MASSIN Y., ZUCCA M., 2017. Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014. Corif, Allemagne : 204 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS - 2011 – La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

CHIROPTÈRES

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2015 - *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Éditions Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle, 2^e-ème édition, 544 p.

BTHK 2019. Bat Roosts in Trees – A Guide to identification and Assessment for Tree-Care and Ecology Professionals. Exeter : Pelagic Publishing. 264p.

BARATAUD, M. 2012. *Écologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (Collection Inventaires et biodiversité). 344 p.

TILLON L., LE RESTE G., GUERIN B., 2006. Protocole descriptif des arbres-gîtes à chauves-souris en forêt. Code protocole : MCA 10, ONF. 8p.

BASE DE DONNÉES CONSULTÉES

CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU BASSIN PARISIEN, Site web : <https://cbnbp.mnhn.fr>. Base consultée en mai 2025.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ANTENNE ÎLE-DE-FRANCE, CENTRE ORNITHOLOGIQUE ÎLE-DE-FRANCE. FAUNE-ÎLE-DE-FRANCE, Site web : <http://www.faune-iledefrance.org/>. Mai 2025.

NATUREPARIF. CETTIA-IDF, Site web : <https://geonature.arb-idf.fr/bdd>. Mai 2025.

MNHN. INPN OpenObs : Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces. Site web : <https://openobs.mnhn.fr/>. Janvier 2025.